

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 08 OCT 2025

DECRET N°25 - 121/PR

Portant nomination des membres du
Conseil d'Administration de la Société
Anonyme Banque Postale des Comores

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA portant droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté le 30 janvier 2014 ;
- VU la loi bancaire N°13-003/AU du 13 juin 2013 portant réglementation des activités des Institutions financières, promulguée par le décret N°13-088/PR du 02 août 2013 ;
- VU la loi N°24-014/AU du 27 août 2024 portant sur la gouvernance des sociétés à participation publique aux Comores, promulguée par le décret N°24-155/PR du 21 septembre 2024 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-028/PR du 12 mars 2022 portant Statuts de la Société Anonyme Banque Postale des Comores ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 Avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme Banque Postale des Comore (BPC), pour une durée de trois (3) ans, les personnes dont les noms suivent :

- **Madame ALFEINE SITI SOFIAT TADJIDDINE** (Economiste), ancienne Administrateur de la Banque Postale des Comores et de la Banque Centrale ;
- **Monsieur SOULE ISSILAM MOHAMED** (Financier), Inspecteur des Finances à l'Inspection Générale des Finances ;



- **Dr ROUMAYSSOIOU AMIR MOILIM** (Economiste), Enseignant-Chercheur et Directrice de la Recherche et l'Innovation à l'Université des Comores ;
- **Monsieur SOILIHI ALI MOUSSA** (Inspecteur du Trésor Public), Chef de la Division Recettes à la Trésorerie Général des Comores ;
- **Monsieur HAMIDOU MHOMA** (Opérateur économique), Président de l'Association des Consommateurs des Technologies de l'Information et de la Communication et ancien Administrateur de la Banque Postale des Comores ;
- **Dr NAFLY AFFANDI INZOUDDINE** (Juriste), Chef du Service des Etudes Législatives au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- **Monsieur KAILANE SALIM** (Economiste), Directeur National du Contrôle des Marchés Publics, Ministère des Finances ;
- **Monsieur MOHAMED NASSURDINE YOUSSEF** (Economiste), Directeur Régionale de la Société Nationale de l'Electricité des Comores, Mohéli ;
- **Monsieur SAID NASSUR SAID ABDILLAH**, Délégué du personnel de la Banque Postale des Comores ;

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani